

# COMPTE RENDU

Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun  
Séance du 21 Janvier 2012

L'an deux mille douze, le 21 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 13 janvier, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de M. **André LAIGNEL, Président,**

**Etaient présents :** M. André LAIGNEL, Président, M. Patrick BERTRAND, vice-Président, M. Patrick SOIDET (remplaçant Mme Aline FOUASSIER), MM. Michel BOUGAULT, Jacques PERSONNE, Mme Joséphine MOREAU, MM. Jean-Pierre TISLER (remplaçant M. Gérard SADOIS), Marcel FOULON, Jean-Charles PAILLARD, Mmes Véronique GOUDY, Carol LE SRAT, Isabelle BRUNEAU, MM. Daniel GUIET, Jean-Claude NOUHANT, Alain MESMIN, François DUMEZ, Jean BALON, Thierry LEDET, Pascal PAUVREHOMME, Dominique DELPOUX, Gérard DEVE, René CHAGNON, Jean-Pierre PINEAU, Jacques RENAUDAT (remplaçant Mme Anne-Marie SIRREY), Fabrice DE SA (remplaçant M. Bruno PERRIN).

**Absents excusés :** MM. Nicolas GONTHIER, Jacques PALLAS, Stéphane GOURIER.

-----

M. Le Président ouvre la séance à 11 H 30 et présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

## 1 – AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

### Dossier 1-1 : Avis sur le Schéma départemental de coopération intercommunale de l'Indre

Le Président précise au Conseil de Communauté qu'il doit formuler un simple avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Indre (SDCI) et notamment sur l'extension du périmètre de la CCPI. 12 communes sur les 14 de l'actuelle Communauté de Communes du Canton de Vatan (CCCV) entreraient dans le périmètre de la CCPI.

Ces 12 communes sont Vatan, La Chapelle Saint-Laurian, Fontenay, Giroux, Guilly, Liniez, Luçay Le Libre, Ménétréols-Sous-Vatan, Meunet-Sur-Vatan, Reboursin, Saint-Florentin, Saint-Pierre de Jards.

Le Schéma du Préfet de l'Indre précise également que dans le cadre du projet du SDCI du Préfet du Cher il est prévu le retrait de la Commune de Mareuil-sur-Arnon de la CCPI pour adhérer à la Communauté de Communes Fer Cher-Pays Florentais.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté, émet un avis favorable sur le SDCI et notamment sur le périmètre nouveau de la CCPI.

### Dossier 1-2 : Avis sur le projet de futur syndicat départemental d'énergies de l'Indre

Dans le cadre du SDCI, le Président précise au Conseil de Communauté qu'il doit se prononcer sur l'arrêté préfectoral portant sur le périmètre du futur syndicat départemental d'énergies de l'Indre.

Le SDCI prévoit la fusion de l'ensemble des syndicats d'électrification de l'Indre en un syndicat unique à l'échelle du département de l'Indre.

.../...

Le périmètre du futur syndicat départemental d'énergies de l'Indre est issu de la fusion de l'ensemble des syndicats d'électrification suivants :

- syndicat départemental des énergies de l'Indre,
- syndicat d'électrification rurale de la région d'Argenton sur Creuse,
- syndicat d'électrification rurale de la région du Blanc,
- syndicat d'électrification rurale de la région de Buzançais,
- syndicat d'électrification rurale de la région de Châteauroux,
- syndicat d'électrification rurale de la région de la Châtre,
- syndicat d'électrification rurale de la région d'Issoudun,
- syndicat d'électrification rurale de la région de Valençay,
- syndicat urbain de la région de Saint-Marcel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté donne un avis favorable sur le projet d'un nouveau syndicat départemental d'énergies de l'Indre conformément à la proposition du Préfet. Il approuve également les statuts de ce nouveau syndicat.

### **Dossier 1-3 : Avis sur la demande d'adhésion de la communauté de communes des Villages de la Forêt au SDE18**

Le Président précise au Conseil de Communauté qu'il aura à donner un avis sur l'adhésion de la communauté de communes des Villages de la Forêt au Syndicat Départemental d'Energie du Cher suite à la délibération du Conseil Syndical du SDE18 en date du 18 octobre 2011 approuvant cette adhésion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable à cette adhésion.

## **2 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

### **Dossier 2-1 : Vote des budgets primitifs de la CCPI pour l'exercice 2012**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter les budgets primitifs 2012 de la CCPI :

- le budget primitif principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 17 600 000 euros (dont 15 462 820 euros en mouvements réels),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le budget primitif principal.

- le budget primitif annexe du service Déchets Ménagers et assimilés qui s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 2 120 000 euros (dont 2 015 285 euros en mouvements réels),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le budget primitif annexe des déchets ménagers et assimilés.

- le budget annexe Lotissements Commerciaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 3 835 000 euros (dont 204 000 en mouvements réels).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le budget annexe des lotissements commerciaux.

.../...

### **Dossier 2-2 : Admission en non-valeur de titres irrécouvrables sur le budget annexe des déchets ménagers**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'admission en non valeurs de titres irrécouvrables sur le budget annexe des déchets ménagers d'un montant égal à 3 788,76 euros correspondant à des impayés de redevance sur la période 2003 à 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces admissions en non valeur de titres irrécouvrables à hauteur du montant indiqué sur le budget annexe des déchets ménagers.

### **Dossier 2-3 : Versement d'un fonds de concours communal de la ville d'Issoudun à la CCPI pour des travaux de voirie**

Dans le cadre des travaux de voirie à Issoudun notamment prévus au quartier des Fossés de Vilatte, rue du Bat-le-Tan et Place Saint-Jean, le Président demande au Conseil de Communauté d'accepter la participation financière de la commune d'Issoudun sous forme d'un fonds de concours s'élevant à 225 000 euros. Le plan de financement de l'opération de voirie est le suivant :

<b>Financements</b>	<b>Montant euros HT</b>
Autofinancement CCPI	241 000
Fonds de concours communal Issoudun	225 000
Subvention régionale	60 000
<b>TOTAL</b>	<b>526 000</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette participation financière sous forme de fonds de concours de la Ville d'Issoudun.

### **Dossier 2-4 : Versement d'un fonds de concours communautaire à la commune de Mareuil-S/Arnon pour des travaux d'accessibilité/sécurité de la mairie et de l'agence postale**

Dans le cadre d'un projet de travaux d'accessibilité/sécurité de la mairie et de l'agence postale de Mareuil-S/Arnon, sous maîtrise d'ouvrage communale, le Président demande au Conseil de Communauté d'accepter le versement d'un fonds de concours communautaire à la commune s'élevant à 53 000 euros. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

<b>Financements</b>	<b>Montant euros HT</b>
Autofinancement communal	53 000
Fonds de concours CCPI	53 000
Subvention parlementaire	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>116 000</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le versement du fonds de concours communautaire à la commune de Mareuil-S/-Arnon pour le projet précité.

.../...

### 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Dossier 3-1 : Construction d'un Village d'Entreprises à Issoudun – dispositions diverses

##### 3-1-1 – Avenants aux travaux

Dans le cadre de la réalisation d'un Village d'Entreprises en zone industrielle de la Limoise à Issoudun comportant la construction de 3 modules immobiliers industriels destinés à la location, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver, après avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 20 janvier 2012, un ensemble d'avenants relatifs aux marchés de travaux conclus en date du 24 février 2011 avec les entreprises suivantes :

- Avenant n° 1 au lot VRD (SETEC) portant sur la création d'un quai et sa voirie pour un montant en plus-value de 100 147,65 € HT portant le montant global du marché de 294 116,80 € HT à 394 264,45 € HT,
- Avenant n° 2 au lot gros œuvre (GUIGNARD) portant sur des travaux supplémentaires pour la création de 2 quais et d'une plateforme pour un montant en plus-value de 57 423,67 € HT portant le montant global du marché de 432 557,32 € HT à 489 980,99 € HT.
- Avenant n° 2 au lot charpente bois bardage (SMAC ROUSSEAU) portant sur la modification des implantations de chevêtres de portes et de chevêtres de ventilation pour un montant en plus-value de 6 538,14 € HT portant le montant global du marché de 786 297,60 € HT à 792 835,74 € HT.
- Avenant n° 1 au lot menuiseries extérieures alu (ALUMETAL) portant sur la fourniture et pose de garde corps pour un montant en plus-value de 7 700,00 € HT portant le montant global du marché de 102 415,16 € HT à 110 115,16 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'ensemble de ces avenants.

##### 3-1-2 – Conventions de servitudes avec ERDF

Dans le cadre de la réalisation de ce Village d'Entreprises, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver deux conventions de servitudes avec ERDF :

- une convention de servitudes avec ERDF pour alimenter en basse tension le Village d'Entreprises. Un poste de transformation de 12,5 m<sup>2</sup> sera installé au lieudit «la Mollière de la Limoise» (parcelle cadastrée section K n° 390),
- une convention de servitudes avec ERDF pour alimenter en basse tension le Village d'Entreprises. Des câbles souterrains basse et moyenne tension seront installés au lieudit «la Mollière de la Limoise» (parcelles cadastrées section K n° 390-140-141-142-143-144) pour une longueur totale de 200 m.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les deux conventions de servitudes précitées.

#### Dossier 3-2 : Voie de désenclavement de la zone industrielle de la Limoise à Issoudun – dispositions diverses

##### 3-2-1 – Avenant aux travaux

Dans le cadre de la réalisation d'une voie de désenclavement de la zone industrielle «La Limoise» à Issoudun afin de desservir le Village d'Entreprises, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver après avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 20 janvier 2012, un avenant relatif aux marchés de travaux VRD conclu en date du 6 septembre 2011 :

- Avenant n° 1 avec la société SETEC portant sur la création de stationnement y compris de réseaux divers pour un montant en plus-value de 55 047,25 € HT portant le montant global du marché de 880 744,80 € HT à 935 792,05 € HT.

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cet avenant.

### **3-2-2 – Conventions de servitudes avec ERDF**

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver plusieurs conventions de servitudes avec ERDF :

- deux conventions de servitudes avec ERDF pour alimenter en moyenne tension le réseau souterrain de distribution publique d'électricité du projet de prolongement de la ZI rue Robert Maréchal au lieudit «la Grande Limoise» (parcelles cadastrées section K n° 80 et 75). La CCPI autorise ERDF à installer 2 postes de transformation de 12,50 m<sup>2</sup> sur les 2 parcelles précitées.

- une convention de servitudes avec ERDF pour alimenter en moyenne tension le projet de prolongement de la ZI rue Robert Maréchal. Des câbles souterrains de moyenne tension seront installés au lieudit «La Grande Limoise» et au «Domaine de la Pomme» (parcelles cadastrées section K n° 80-79-78-75-76-77-371) pour une longueur totale de 640 m.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les conventions de servitudes précitées.

## **4 – URBANISME ET PATRIMOINE**

### **Dossier 4-1 : Vente de parcelles sur la zone d'activités «Les Coinchettes» à Issoudun**

Après avis de France DOMAINE en date du 20/09/2011 et en date du 14/12/2011, le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la vente de deux parcelles de terrains situées sur la zone d'activités artisanales et commerciales «les Coinchettes» à Issoudun.

La 1<sup>ère</sup> parcelle, située à proximité du rond-point route de Bourges, cadastrée section K n° 371 Pp, d'une superficie de 2 200 m<sup>2</sup>, serait vendue par la CCPI au prix de 16 euros/m<sup>2</sup> (hors frais notariés) auprès de la SCI «Les Salins» pour une activité commerciale de vente de produits frais (fruits et légumes...)

La 2<sup>ème</sup> parcelle, située en bordure de la route de Bourges (RN 151), cadastrée section K n° 371 Pp, d'une superficie de 3 500 m<sup>2</sup>, serait vendue par la CCPI au prix de 16 euros/m<sup>2</sup> (hors frais notariés) auprès de la société IMMOBOUCH pour l'implantation de l'enseigne de restauration «LA BOUCHERIE».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la vente des deux parcelles de terrains précitées aux prix indiqués.

## **5 – AFFAIRES SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES**

### **Dossier 5-1 : Travaux de restructuration de l'école primaire de Reuilly – avenants aux travaux d'aménagement de la bibliothèque scolaire**

Dans le cadre du marché de travaux de restructuration de l'école primaire de Reuilly conclu en date du 8 février 2011 et notamment la tranche de travaux concernant l'aménagement de la bibliothèque scolaire, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver plusieurs avenants après avis favorable de la commission d'appel d'offres du 20 janvier 2012 :

.../...

Entreprises	Lot	Montant du marché (HT) actualisé	avenants	N° avenant	Nouveau montant marché après avenants (HT)
LAPRADE	2	99 644,51	-1091,32	2	98 553,19
MOREAU	3	67 986,80	6487,86	2	74 474,66
JEUDON COUTURE	4	27 883,18	-898,19	2	26 984,99
CHAUVEAU	8	12 848,96	729,74	1	13 578,70

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les avenants précités.

### **DOSSIER 5-2 : Création d'une maison de services péri-scolaires à Chârost – dispositions diverses**

Dans le cadre de la création d'une maison des services périscolaires à Chârost permettant d'accueillir une nouvelle cantine scolaire et un accueil de loisirs dans des anciens ateliers économiques rénovés, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver :

- le projet et son plan de financement,
- le dépôt des dossiers de demandes de subventions auprès du Pays (Région Centre), de l'Etat (DETR 2012) et de la CAF du Cher,
- le lancement d'un marché à procédure adaptée pour un montant estimatif des travaux s'élève à 278 000 euros HT,
- la signature des marchés de travaux correspondants,
- le dépôt du permis de construire pour les travaux précités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces dispositions.

### **Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2011-30 à 2011-32 inclus sont communiquées au Conseil de Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 21 janvier 2012 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date 28 janvier 2012.

Le Président

André LAIGNEL